

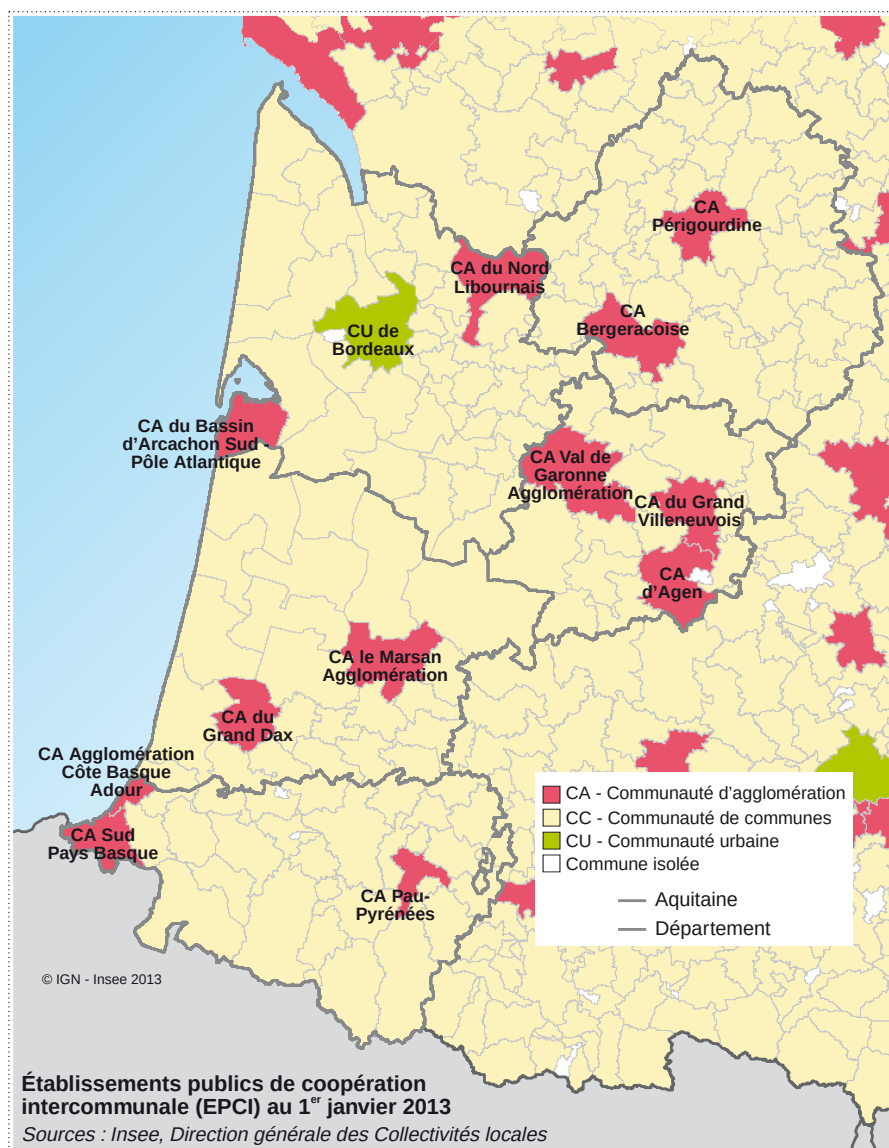
Au 1^{er} janvier 2013, 159 intercommunalités maillent le territoire aquitain

Élisabeth Nadeau

La couverture du territoire régional en intercommunalités à fiscalité propre s'est accélérée en 2011 et 2012. Au 1^{er} janvier 2013, l'Aquitaine compte 159 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 1 communauté urbaine, 12 communautés d'agglomération et 146 communautés de communes. La quasi-totalité des communes aquitaines sont regroupées au sein d'un EPCI, elles regroupent 99,6 % de la population régionale. Elles appartiennent en très grande majorité à des EPCI aquitains mais certaines peuvent être intégrées aux EPCI de départements voisins et vice versa. Cinq communes ne sont pas rattachées à un EPCI au 1^{er} janvier 2013. Parmi elles, c'est chose faite au 1^{er} juillet 2013 pour Martignas-sur-Jalle devenue la 28^e commune de la communauté urbaine de Bordeaux (Cub).

■ Vers l'achèvement de la carte intercommunale

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (*loi n° 2010-1563*) prévoit l'achèvement de la carte intercommunale et sa rationalisation au 1^{er} janvier 2014. Toute commune doit être intégrée à un EPCI de plus de 5 000 habitants, taille minimum préconisée par la loi (exception faite en zone de montagne). Au cours des années 2011 et 2012, la couverture du territoire en intercommunalités à fiscalité propre s'est renforcée.



En Aquitaine, le nombre d'EPCI est passé de 184 début 2010 à 159 début 2013, traduisant la volonté de l'État d'accroître la taille des EPCI. Rhône-Alpes avec 227 EPCI et Midi-Pyrénées avec 201 EPCI sont les deux régions qui dépassent l'Aquitaine en nombre d'intercommunalités.

Un grand nombre de communautés de communes en Dordogne et Gironde

Type d'EPCI	EPCI au 1 ^{er} janvier 2013					
	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Communautés urbaines						
Nombre	0	1	0	0	0	1
Nombre de communes*	0	27	0	0	0	27
Communautés d'agglomération						
Nombre	2	2	2	3	3	12
Nombre de communes*	45	38	38	91	31	243
Communautés de communes						
Nombre	43	40	22	13	28	146
Nombre de communes*	510	478	303	224	503	2 018

Les établissements publics de coopération intercommunale selon le type

Source : Direction générale des Collectivités locales

* Le nombre de communes peut être inférieur ou supérieur à celui des communes du département, car les groupements peuvent dépasser les limites administratives départementales.

Par ailleurs, le nombre de communes aquitaines rattachées à un EPCI a continué d'augmenter et rassemble désormais 99,6 % de la population régionale. C'est plus que Rhône-Alpes (97,8 %) et Midi-Pyrénées (98,3 %). Dans l'Hexagone, début 2013, seules la Haute-Normandie et l'Auvergne ont achevé leur carte intercommunale.

Couverture intégrale début 2013 en Dordogne et dans les Landes

Type d'EPCI / Territoire	Population statistique au 1 ^{er} janvier 2010					
	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Communautés urbaines	-	714 209	-	-	-	714 209
Communautés d'agglomération	128 439	130 601	106 656	199 605	332 825	898 126
Communautés de communes	285 710	597 208	277 664	128 372	319 683	1 608 637
Ensemble	414 149	1 442 018	384 320	327 977	652 508	3 220 972
Part de la population rattachée à un EPCI (%)	100,0	99,5	100,0	99,0	99,8	99,6

Population des communes du territoire rattachées à un EPCI au 1^{er} janvier 2013

Sources : Insee, Direction générale des Collectivités locales

En Dordogne et dans les Landes, la couverture départementale est assurée. Sur les 2 296 communes de l'Aquitaine, seulement cinq n'appartiennent pas à un EPCI au 1^{er} janvier 2013, elles totalisent 11 380 habitants. Au niveau national, 614 communes restent isolées à cette même date, et parmi elles, 90 % font l'objet d'un projet de rattachement.

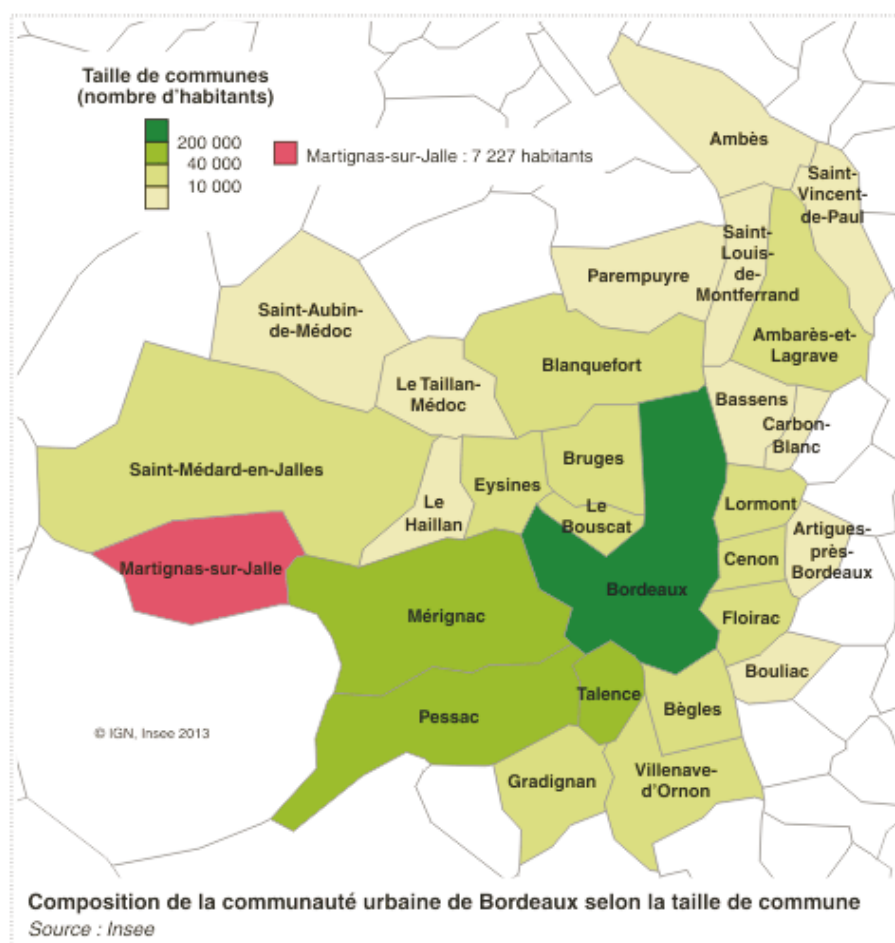
En Lot-et-Garonne, les communes contiguës de Castelculier (2 315 habitants au 1^{er} janvier 2010) et de Saint-Pierre-de-Clairac (831 habitants) et en Pyrénées-Atlantiques, celles de Bellocq (895 habitants) et de Laàs (112 habitants) devraient intégrer un EPCI en 2013. Le préfet de département et les commissions départementales de la coopération intercommunale font des propositions pour leur rattachement.

■ La Cub à 28 communes depuis le 1^{er} juillet 2013

En Gironde, la situation de Martignas-sur-Jalle (7 227 habitants) vient d'être réglée. Le 1^{er} juillet 2013, cette commune a fait son entrée dans la Cub. Depuis sa création en 1968, c'est la première fois qu'une nouvelle commune vient élargir son territoire. La Cub compte donc 28 communes et 721 436 habitants (population au 1^{er} janvier 2010).

Martignas-sur-Jalle n'est pas la plus petite commune de la Cub : Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis-de-Montferrand, Ambès, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc sur la rive droite et Saint-Aubin-de-Médoc sur la rive gauche ont moins de population.

La Cub se situe au 4^e rang des 15 communautés urbaines existantes début 2013, après la CU de Lyon, celle de Lille Métropole et celle de Marseille Provence Métropole, toutes trois millionnaires en nombre d'habitants. Le statut de Métropole, nouveau type d'EPCI créé par la loi de 2010, pourrait être obtenu, entre autres, par ces quatre communautés urbaines mais à ce jour, une seule Métropole existe en France, celle de Nice Côte d'Azur ; elle regroupe 46 communes et près de 540 000 habitants.



La métropole, nouveau type d'EPCI

La métropole est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion.

Peuvent obtenir le statut de métropole les établissements publics de coopération intercommunale qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et les communautés urbaines instituées par l'article 3 de la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines.

Le présent article ne s'applique pas à la région d'Île-de-France.

Art. L. 5217-1.- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

■ 12 communautés d'agglomération

Douze communautés d'agglomération entre 4 et 43 communes

Communauté d'agglomération	Nombre de communes	Population au 1 ^{er} janvier 2010	
		statistique	totale légale*
CA Pau - Pyrénées	14	147 685	151 642
CA Agglomération Côte Basque Adour	5	122 126	125 911
CA d'Agen.	29	92 042	95 162
CA Périgourdine	18	73 382	76 281
CA du Nord Libournais	34	69 144	70 778
CA Sud Pays Basque	12	63 014	64 863
CA du Bassin d'Arcachon Sud - Pôle Atlantique	4	61 457	62 881
CA Val de Garonne Agglomération	43	59 234	61 469
CA Bergeracoise	27	55 057	56 954
CA le Marsan Agglomération	18	53 315	56 031
CA du Grand Dax.	20	53 341	55 980
CA du Grand Villeneuvois	19	48 329	50 361
Ensemble	243	898 126	928 313

Les 12 communautés d'agglomération de l'Aquitaine au 1^{er} janvier 2013

Sources : Insee, Direction générale des Collectivités locales

* Population totale en vigueur en 2013

La communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. Il y a 12 communautés d'agglomération en Aquitaine. La plus importante, celle de Pau-Pyrénées, atteint 150 000 habitants.

■ La moitié de la population dans 146 communautés de communes

En dehors de la Cub et des douze communautés d'agglomération, le reste du territoire aquitain se partage entre 146 communautés de communes. Ces dernières regroupent la moitié de la population régionale avec en moyenne chacune 11 000 habitants. En Dordogne, département plus rural, cette moyenne est aux alentours de 6 600 habitants alors qu'elle est de 15 000 en Gironde. Des communautés de communes dépassent parfois les 50 000 habitants, elles sont 29 en France. C'est le cas dans la région pour la CC Maremne Adour Côte Sud (23 communes) et la CC du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (8 communes).

Définitions

La communauté d'agglomération (CA) est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

La communauté de communes (CC) est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les conditions "d'un seul tenant et sans enclave" ne sont pas exigées pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi du 12 juillet 1999 ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (*cf. art. 51 et 56*).

La communauté urbaine (CU) est un EPCI regroupant plusieurs communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Les communautés urbaines créées depuis la loi du 12 juillet 1999 doivent constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Pour en savoir plus

www.insee.fr

Définitions et Méthodes - Code officiel géographique, zonages d'études - Intercommunalité

www.collectivites-locales.gouv.fr

Études et statistiques locales

Refonte de la carte intercommunale : bilan provisoire sur l'année 2012

Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 94 - février 2013

(Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=20247)